Acte Certifié exécutoire

Envoi: 04/04/2011

Réception par le Prefet : 04/04/2011

Publication: 07/04/2011

Pour le Président du Conseil Général et par délégation Ludovic LIONS

Cher du Service Administratif de l'Assemblée

N° CG-2011-1-1-8

Séance du jeudi 31 mars 2011





Extrait des délibérations

du Conseil Général

ELECTION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL GENERAL A LA COMMISSION DEPARTEMENTALE DE COOPERATION INTERCOMMUNALE

Le Conseil Général,

- VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Général,
- Vu la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales et ses articles 53 à 61,
- VU le décret n°2011-122 du 28 janvier 2011 relatif à la composition et au fonctionnement de la CDCI,
- Vu les articles L.5211-42 à L.5211-45, L. 5721-6.3 et R.5211-19 à R.5211-40 du Code Général des Collectivités Territoriale relatifs à la composition de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale,
- VU l'arrêté du Préfet du Haut-Rhin n°2011-042-23 du 11 février 2011 portant constatation du nombre des membres et de la répartition des sièges de la formation plénière et de la formation restreinte de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI),
- VU l'arrêté du Préfet du Haut-Rhin n°2011-67-9 du 8 mars 2011 portant désignation des représentants des cinq collèges des communes, des EPCI à fiscalité propre, des syndicats de communes et syndicats mixtes à la CDCI,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Décide, à l'unanimité, de ne pas élire au scrutin secret les représentants du Conseil Général à la Commission départementale de coopération intercommunale.
- ❖ Les membres élus, au scrutin proportionnel à la plus forte moyenne, pour représenter le Conseil Général à la formation plénière de la CDCI, sont les suivants :

Nom	Qualité
M. Rémy WITH	Membre titulaire
M. Bernard NOTTER	Membre titulaire
M. Pierre BIHL	Membre titulaire
M. Hubert MIEHE	Membre titulaire
M. Pierre VOGT	Membre titulaire
M. Charles BUTTNER	Liste complémentaire
M. Eric STRAUMANN	Liste complémentaire
M. Michel HABIB	Liste complémentaire

Est désigné, parmi les 5 membres titulaires du Conseil Général de la formation plénière, pour représenter le Conseil Général au sein de la formation restreinte de la CDCI : Monsieur Rémy WITH.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté voix contre abstentions